



Asmo Kalpala
President

La crise financière actuelle a montré l'intérêt et la nécessité de placer les notions de responsabilité sociale et de développement durable au centre de la gestion des activités de base de nos entreprises. Il importe que nos opérations apportent une réelle valeur ajoutée à toutes les parties prenantes et il se fait que nos formes d'entreprises mutuelles — où la première priorité est le client — offrent de bonnes possibilités d'action responsable.

Responsabilité envers les clients – Possibilités et défis pour les mutuelles et les coopératives

Cette responsabilité implique plusieurs choses:

- Le propriétaire est aussi un client. Dès lors, lui proposer simplement des bénéfices liés à la propriété n'est pas suffisant: l'influence du propriétaire doit apparaître dans toutes les opérations de l'entreprise.
- Le client est aussi un propriétaire. Lui offrir des services de qualité n'est donc pas suffisant: il importe que le client se sente spécial et impliqué.
- Les membres de notre personnel sont très souvent eux-mêmes des propriétaires/clients au service d'autres propriétaires/clients. Ils se trouvent donc à un même niveau mais avec des rôles différents.

Selon moi, la possibilité pour nos entreprises de créer un avantage concurrentiel est grande si nous parvenons à tirer le meilleur parti de cette situation en instaurant une relation d'égalité, un sentiment de communauté entre tous les propriétaires/clients et non une relation classique d'expert-client.

Ceci dit, l'octroi de droits et de bénéfices est indissociable de l'acceptation d'une responsabilité. Le propriétaire/client doit se sentir responsable de la réussite de l'entreprise. En retour, il nous incombe de lui fournir les informations et outils nécessaires pour être un bon propriétaire et veiller sur son entreprise.

La responsabilité sociale des entreprises ne signifie pas assumer les responsabilités de la société. Cette responsabilité envers nos propriétaires/clients exige cependant que nous nous inscrivions dans l'époque et anticipions les développements économiques et sociaux pour actualiser constamment nos services et produits.

Nous traversons actuellement une crise financière internationale. La force des entreprises mutuelles réside dans leur politique de gestion basée sur le long terme et la stabilité. Dans notre secteur, la responsabilité économique est également une responsabilité sociale; l'objectif de nos opérations est en effet d'aller plus loin dans la réussite et dans le bien-être des individus, des communautés et des entreprises. Nous sommes responsables de notre réussite économique envers nos clients.

Asmo Kalpala

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Rapport de Larosière Page 2
- Gouvernance Page 2
- Bulletin d'information de l'AMICE – Vos avis..... Page 2
- Hongrie: abandon du projet de loi initial Page 4
- Dialogue social dans le secteur des assurances Page 3
- Solvabilité II – La pression monte Page 3
- M2M events..... Page 4
- Taskforce Affaires juridiques de l'AMICE..... Page 4
- Calendrier de l'AMICE..... Page 5

Gouvernance

Outre ses responsabilités de suivi et de réaction aux initiatives européennes ou internationales¹, la mission de l'AMICE dans le domaine de la gouvernance d'entreprise consiste également à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre membres.

Certains membres français de l'AMICE, à travers leur association nationale FFSAM (Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles)² – à laquelle est rattachée la ROAM (Réunion des



Jean Azéma

Organismes d'Assurance Mutuelle)³ –, ont publié pour leurs membres une série de recommandations sur la gouvernance d'entreprise, publication pour laquelle une mise à jour annuelle est prévue. Ces travaux ont été conduits par Christian Collin, Secrétaire Général de Groupama et de la FFSAM, qui est également membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de l'AMICE, ainsi que Président du Groupe de travail Affaires juridiques de l'AMICE.

Jean Azéma, CEO de Groupama (membre de l'AMICE) et président de la FFSAM, explique:

Depuis plusieurs années, les sociétés de la FFSAM ont mené une réflexion et des travaux sur la gouvernance.

Les Sociétés d'Assurance Mutuelles ont tout d'abord participé, aux côtés des Pouvoirs Publics, à la profonde évolution de leur réglementation. Alors que leur gouvernance était essentiellement fixée par leurs statuts, les Sociétés d'Assurance Mutuelles sont désormais régies par un corps de règles comparable à celui des Sociétés Anonymes. Celui-ci s'en distingue, toutefois, par ce qui constitue l'essence même des Sociétés d'Assurance Mutuelles : ce sont des sociétés de personnes, centrées sur l'assuré qui a la double qualité de client et de sociétaire.

Cette qualité de sociétaire lui permet d'accéder à la gouvernance de la société, les administrateurs étant élus par les sociétaires et parmi ceux-ci. Avant même que la nouvelle réglementation sur la gouvernance des Sociétés d'Assurance Mutuelles ait été stabilisée, les sociétés de la FFSAM ont décidé d'aller au-delà et de se doter de Recommandations qui viendraient compléter cette législation. Une première série de Recommandations a été mise au point en 2005. Puis, les membres de la FFSAM ont décidé d'utiliser ces Recommandations comme un instrument d'autorégulation.

En 2008, les Recommandations ont été actualisées et complétées, le dispositif d'autorégulation affiné en conséquence.

Ce livret regroupe pour la première fois cet ensemble d'instruments, voulus, conçus, testés et améliorés au fil des ans par les sociétés de la FFSAM.

Nous sommes heureux de partager nos travaux avec les autres membres de l'AMICE à travers l'Europe.

Le livret de recommandations, disponible en français et en anglais, peut être obtenu auprès du secrétariat de la FFSAM (contact: martine.baudaert@groupama.com) ou téléchargé sur le site internet de l'AMICE <http://www.amice-eu.org/gouvernance.aspx>.

¹ En tant qu'observateur au sein de l'IAIS, l'AMICE participe, par exemple, actuellement à l'élaboration d'une publication de l'IAIS sur la gouvernance d'entreprise dans le secteur des assurances.

² La FFSAM compte 156 sociétés adhérentes, dont la ROAM, et représente pratiquement la moitié du marché français de l'assurance.

³ La ROAM représente les intérêts de 46 compagnies d'assurance mutuelles.

Rapport de Larosière

Le groupe d'experts de haut niveau sur la supervision financière dans l'UE, présidé par Jacques de Larosière, a présenté fin février ses idées sur les causes de la crise financière actuelle et sur la voie à suivre aux niveaux européen et mondial.

Beaucoup de choses, positives et négatives, ont été écrites au sujet des propositions du groupe, mais peu de commentateurs se sont concentrés sur les passages du rapport qui concernent spécifiquement le secteur de l'assurance ou des questions de haute importance pour les membres de l'AMICE.

- Selon les experts, l'adoption du cadre Solvabilité II est urgente et il est essentiel que la directive instaure un régime «équilibré» de contrôle de groupe, une procédure de médiation obligatoire entre superviseurs et des régimes harmonisés de garanties d'assurance. Dans un communiqué de presse, l'AMICE a salué l'appel à l'application d'un cadre moderne, fondé sur le risque, qui tient compte des réalités économiques et qui comporte un régime de contrôle de groupe et de soutien du groupe.
- Parmi les propositions de modification du cadre de règles prudentielles applicable aux banques (lesquelles auront certainement une incidence sur le secteur de l'assurance) figurent une révision critique de la part de capital hybride dans les fonds propres dits «Tier-1» ainsi que l'adoption de mesures pour atténuer la procyclicité.
- Les experts ont dénoncé explicitement les erreurs commises en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que les structures incitatives perverses, dans les systèmes de rémunération mais aussi dans les normes comptables.
- En ce qui concerne les structures de supervision financière, le groupe de haut niveau recommande un renforcement des superviseurs nationaux et de leur coopération au niveau européen (au CEIOPS pour le secteur de l'assurance). «Nous soutenons pleinement la recommandation relative au renforcement du rôle du CEIOPS et à l'augmentation de ses ressources», a déclaré Asmo Kalpala, Président de l'AMICE. Les comités de superviseurs devraient être transformés en agences d'ici 2013; le CEIOPS est ainsi appelé à devenir une Agence européenne de supervision des assurances. Le mandat de ces agences serait cependant relativement réduit étant donné que la supervision quotidienne des entreprises resterait du domaine de compétence des superviseurs nationaux. L'idée d'un superviseur horizontal européen pour l'ensemble du secteur financier a été rejetée parce qu'actuellement impraticable.

Sur la base du rapport de Larosière, la Commission présentera au mois de mai des propositions législatives qui devraient être soumises à l'approbation du Conseil avant l'été. Ambitieuse, la Commission souhaite même avancer à 2010 la mise en œuvre des nouvelles structures de supervision.

Bulletin d'information de l'AMICE – Vos avis

Un tout grand merci pour les plus de 100 questionnaires que vous nous avez retournés en réponse à notre enquête du mois de décembre concernant les contenus futurs, les langues de publication, la fréquence d'édition et le mode de distribution de notre bulletin d'information. Vos réactions et commentaires nous ont fourni une bonne base pour le développement futur du bulletin d'information de l'AMICE et nous comptons sur vous pour que ce feed-back important et nécessaire pour le Secrétariat se poursuive.

Ainsi, donnant suite à vos réponses, nous passons à une publication électronique de notre bulletin. Cette édition de mars vous est donc envoyée par courriel en pièce jointe et sous format pdf, qu'il vous est loisible d'imprimer et aisé de diffuser dans votre entreprise. Ce bulletin peut également être consulté sur notre site internet. Le bulletin d'information de l'AMICE continuera d'être produit en quatre langues et paraîtra quatre fois par an.

Nous nous efforcerons bien sûr aussi de répondre à vos demandes concernant le contenu, même si toutes ces demandes ne seront pas satisfaites immédiatement. Conformément à vos suggestions, nous avons l'intention d'augmenter le volume d'informations concernant et provenant des membres. Nous vous invitons dès lors à nous envoyer (helen.sheppard@amice-eu.org) de brèves (!) informations concernant votre entreprise, votre marché, de nouveaux produits intéressants ou votre expérience de collaboration avec l'AMICE.

Solvabilité II – La pression monte

Les négociations sont rudes au sein du trilogue entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission, devenu nécessaire après les amendements plutôt divergents déposés par le Conseil et le Parlement par rapport aux propositions de la Commission. Toutefois, l'espoir demeure de trouver un accord et de pouvoir adopter la directive-cadre avant les vacances du Parlement au mois de mai. Bien que le processus des discussions politiques de niveau 1 soit toujours en cours, les travaux de niveau 2 pour la préparation de la législation de mise en œuvre sont déjà intenses.

La Commission a donné au CEIOPS un calendrier extrêmement serré pour formuler ses recommandations sur cette législation dérivée. Le CEIOPS prévoit d'en transmettre la majeure partie en octobre 2009. Cela signifie que les superviseurs vont lancer des dizaines de documents de consultation au cours des prochains mois, principalement en deux blocs, l'un début avril et l'autre début juillet, avec des délais de réponse de seulement 8 à 10 semaines.

L'AMICE est déjà consultée de manière informelle dans le cadre de la préparation de ces documents et a, à ce jour, transmis ses commentaires concernant l'assurance maladie, le risque de contrepartie et les obligations de déclaration. Par ailleurs, ces dernières semaines, Silvia Herms, conseillère senior de l'AMICE sur les questions économiques et financières, et le Secrétaire général

de l'AMICE ont participé à trois réunions avec des membres et du personnel du CEIOPS. L'AMICE intervient au nom de ses membres, mais le Secrétariat a urgemment besoin du soutien concret de membres et notamment des pays jusqu'à présent moins impliqués dans ce travail de l'Association.

Merci de contacter le Secrétariat (silvia.herms@amice-eu.org) afin de voir de quelle manière et sur quels thèmes vous pourriez apporter votre contribution.

Dialogue social dans le secteur des assurances

Le modèle social européen, cette vision d'une société où la croissance économique durable est intimement liée au développement de l'individu, englobe généralement le dialogue social comme pierre angulaire du bon fonctionnement de la politique de l'emploi.

Le terme «dialogue social» fait référence aux négociations, consultations ou échanges d'informations entre employeurs et travailleurs sur des questions d'intérêt général concernant la politique économique et sociale. L'objectif majeur du dialogue social est d'obtenir un consensus et une implication démocratique des parties prenantes du monde du travail. Au niveau européen, les comités — organisés par secteur — rassemblent des représentants d'organisations syndicales et patronales, avec l'assistance de la Commission européenne.

Le comité de dialogue social dans le secteur des assurances a été créé il y a 10 ans mais a seulement repris ses travaux l'an dernier après quelques années d'interruption due à des divergences d'opinion sur la problématique de l'apprentissage tout au long de la vie. L'AMICE y est présente sur le banc des employeurs, aux côtés du CEA (Comité européen des assurances) et du BIPAR (Bureau international des producteurs d'assurances et de réassurances). Le comité se réunit 5 à 6 fois par an, à Bruxelles. Le programme 2009 récemment approuvé comprend plusieurs thèmes tels que l'extension des pratiques de dialogue social et l'identification de représentants dans les nouveaux États membres, la négociation d'une déclaration commune sur la démographie, la production d'un livret de «bonnes pratiques» dans une série de domaines pertinents pour notre secteur, le suivi de l'initiative de la Commission européenne relative à l'analyse sectorielle complète des compétences et activités économiques émergentes dans l'Union européenne (voir l'article consacré aux affaires juridiques) et, enfin, le suivi de toute proposition législative pertinente pour notre secteur.

Appel aux membres de l'AMICE

Nous recherchons toujours des membres pour assister aux réunions plénières et des groupes de travail à Bruxelles. Pour information, les dépens exposés à cet effet sont totalement remboursés par la Commission. L'an dernier, deux membres de l'AMICE ont présenté des exposés: Eric Messaoudi, de la MAIF (France), sur la démographie, et Johan Sjöström, de Folksam (KPA Pension – Suède), sur les réalisations nationales des partenaires sociaux. Ces deux exposés ont été fortement appréciés par les membres du comité. Si l'un des thèmes du programme de cette année vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat ou catherine.hock@amice-eu.org.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/sectorial14_fr.htm



→ Hongrie: abandon du projet de loi initial

Dans notre bulletin d'information du mois de décembre, nous vous informions de la menace qui pesait sur l'existence des assureurs mutualistes en Hongrie en raison d'un projet de loi discriminatoire. Nous sommes heureux de communiquer à tous nos membres une lettre que nous avons reçue récemment de Robert Lilli, directeur général délégué de KÖBE, membre de l'AMICE:

«... Sur proposition de deux parlementaires sensibles à la cause des mutuelles, le parlement hongrois à une large majorité, a adopté la nouvelle loi, sans l'amendement menaçant. ... Nous tenons à remercier l'AMICE pour son soutien dans cette affaire. Nous avons conscience que ce soutien a été essentiel pour atteindre ce grand résultat.»

Intérêt grandissant pour la taskforce Affaires juridiques de l'AMICE

Des représentants de pas moins de huit juridictions (ce qui ne représente toutefois encore que la moitié des juridictions couvertes par l'AMICE!) se sont rassemblés à Bruxelles, au mois de janvier, pour la réunion de la taskforce Affaires juridiques (anciennement taskforce «Veille et Conseil»), présidée par le professeur d'université italien Edoardo Greppi.

La principale mission de la taskforce est de conseiller le Secrétariat de l'AMICE sur le suivi approprié à donner aux initiatives législatives européennes susceptibles d'avoir un impact substantiel pour les assureurs mutuels et les coopératives d'assurance. C'est également un lieu d'échange d'informations entre les membres ainsi qu'entre le Secrétariat et les membres sur des questions juridiques hors du champ principal de travail de l'AMICE.

Le travail préparatoire (sous forme de fiches d'information) permet aux membres de la taskforce (et bientôt à tous les membres via le projet Extranet) de se tenir au courant des dernières initiatives législatives européennes. Récemment, des fiches informatives ont été distribuées sur la révision du règlement d'exemption par catégorie dans le secteur de l'assurance, sur le Livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs, sur la proposition de règlement concernant les agences de notation ainsi que sur la proposition de modification de la directive sur la fiscalité de l'épargne.

La taskforce Affaires juridiques aborde également les questions de gouvernance des entreprises — un domaine traditionnellement de grand intérêt pour le secteur mutualiste. L'AMICE exerce par ailleurs la fonction d'observateur au sein du sous-comité Gouvernance des entreprises de l'IAIS. Les discussions de la réunion de janvier se sont concentrées sur les nouvelles recommandations publiées par la FFSAM en matière de gouvernance (voir l'article spécifique).

Enfin, la taskforce suit les activités de l'AMICE relatives à l'agenda social, parmi lesquelles figurent l'implication de l'AMICE dans le comité de dialogue social européen sectoriel de l'assurance et la participation de l'AMICE à la plate-forme Social Economy Europe (SEE). Dans ce contexte, les assureurs mutuels apportent à cette organisation faitière qui regroupe des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations, leurs contributions concernant des thèmes liés à l'économie sociale au sens large.

«Cette première participation à la réunion de la taskforce Affaires juridiques de l'AMICE a été particulièrement utile pour moi comme pour mon employeur, Folksam. J'ai transmis à certains de mes collègues une copie des nouvelles recommandations de la FFSAM en matière de gouvernance. Ils les ont jugées intéressantes et inspirantes.»

Björn Siljeholm, Corporate Development, Folksam.

La prochaine réunion aura lieu le 19 mai à Bruxelles, dans les bureaux de l'AMICE.

M2M events



Mogens N. Skov

En tant que CEO, j'encourage toujours le personnel de mon entreprise et les membres du conseil d'administration à participer à des manifestations extérieures particulièrement utiles pour leur travail et à cet égard, les séminaires organisés par le groupe

de travail Membre-à-Membre de l'AMICE sont d'une excellente valeur. Non seulement mes collègues apprennent de nouvelles choses mais ils apprécient également la possibilité de rencontrer de nouvelles personnes et d'échanger leurs expériences avec des participants provenant d'autres mutuelles et d'autres pays.

Je participe à ces manifestations de réseau depuis plusieurs années et je les trouve toujours aussi utiles. Bien sûr, en tant que président du groupe de travail chargé de leur organisation, il me paraît aussi qu'il est de mon devoir d'être présent lors de ces journées!

Malgré la crise – ou peut-être même à cause de la crise – je vous invite tous à participer à l'une des manifestations de cette année et à tirer profit des nouvelles perspectives qu'elles apportent.

Mogens N. Skov, CEO Købstædernes (Danemark) et président du groupe de travail Membre-à-Membre de l'AMICE.

Les prochaines manifestations du groupe de travail M2M se tiendront:

- à Athènes, les 23 et 24 avril, à l'invitation de Syneteristiki: réunion des managers de réassurance des mutuelles et coopératives en Europe;
- À Lisbonne, les 11 et 12 mai, à l'invitation de Mutua dos Pescadores and Sagres: «Accidents et maladie au travail: amélioration des résultats pour les risques liés à l'emploi», séminaire organisé par la taskforce Assurance Accidents du Travail;
- à Niort, les 24 et 25 septembre, à l'invitation d'Inter Mutuelles Assistance: «Gestion efficace des sinistres automobiles», séminaire organisé par le réseau des gestionnaires de sinistres automobiles.

→ Calendrier de l'AMICE

- 17 mars Bruxelles Comité Exécutif
- 18 mars Paris Taskforce Solvabilité II
- 1 avril Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 21 avril Bruxelles Conseil
- 23-24 avril Athènes AMICE Réunion des Managers Réassurance des Mutuelles & Coopératives en Europe
- 29 avril Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 11-12 mai Lisbonne AMICE séminaire « Accidents et maladie au travail : amélioration des résultats pour les risques liés à l'emploi »
- 19 mai Bruxelles Taskforce Affaires juridiques
- 19 mai Bruxelles Taskforce Société Mutuelle Européenne (EMS)
- 26 mai Paris Groupe de travail Membre à Membre
- 2 juin Bruxelles Conseil
- 2 juin Bruxelles Réception AMICE
- 3 juin Bruxelles Assemblée Générale
- 4 juin Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 24-25 septembre . . Niort AMICE séminaire « Gestion efficace des sinistres automobiles »